

**COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION
DES DISPOSITIFS MÉDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTÉ**

AVIS DE LA CNEDiMTS

05 avril 2016

Dispositifs :

Compressees et coton inscrits au titre I^{er} de la liste prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

Faisant suite :

- **A l'avis de projet de modification des modalités d'inscription et de radiation de certaines compressees et coton inscrits au titre I^{er} de la liste prévue à l'article L. 165-1 (LPP) du code de la sécurité sociale paru le 28 juillet 2015.**

La Commission informe le Comité économique des produits de santé qu'elle n'a été destinataire d'aucune observation ou demande d'audition formulée par les fabricants ou les distributeurs concernés par ce texte.

Avis 1 définitif